

Prêtre accusé de tentative de viol : une paroissienne condamnée pour dénonciation calomnieuse

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 06/10/2021 à 13:47,

Mis à jour le 06/10/2021 à 14:19



Depuis la plainte de la paroissienne, l'homme d'Église a été déplacé de sa paroisse *VLADIMIR SIMICEK / AFP*

Une paroissienne qui avait accusé un prêtre de tentative de viol a été condamnée mercredi 6 octobre à trois mois de prison avec sursis pour dénonciation calomnieuse, a appris l'AFP auprès des avocats et du parquet. Le tribunal judiciaire de Senlis (Oise) a également condamné la sexagénaire à verser au prêtre, un quadragénaire de nationalité ivoirienne, 700 euros au titre du préjudice moral, près de 350 euros pour le préjudice matériel et 900 euros pour les frais de justice.

Les titres du matin Newsletter

Tous les jours

Recevez chaque matin, l'actualité du jour : politique, international, société...

Adresse e-mail

S'INSCRIRE

L'avocat du prêtre, Me Mathieu Marlot, a salué *«une décision qui le rétablit dans son honneur même s'il a déploré les faibles montants alloués»*. *«Quand vous calomniez, il en reste toujours quelque chose»*, a-t-il déploré, soulignant le *«préjudice professionnel et d'image»* subi par son client, qui a été déplacé de sa paroisse dans le cadre d'une enquête canonique et n'y est pas revenu.

«Un homme de contact»

«Ma cliente ne fera pas appel de cette décision qui la meurtrit et qui est assimilée à un désaveu judiciaire et canonique de sa parole, dont elle entend réaffirmer la véracité», a réagi l'avocat de la paroissienne, Me Maxime Gallier. *«Persuadée d'avoir vécu des faits de nature sexuelle»*, elle *«a l'espoir que l'Église saura à l'avenir être plus vigilante dans le recueil de la parole des victimes d'infractions sexuelles»*, a-t-il ajouté.

Cette femme mariée de 67 ans avait porté plainte en juillet 2019 pour tentative de viol contre le prêtre de la paroisse de Pont-Sainte-Maxence, mais sa plainte avait été classée sans suite par le parquet de Senlis. Les enquêteurs avaient découvert dans le téléphone du prêtre des messages d'amour et des photos dénudées de la plaignante. Messages que la prévenue a nié avoir envoyés, tandis que le prêtre a assuré en garde à vue lui avoir dit qu'une relation entre eux n'était pas possible en raison de son statut de prêtre.

«Je suis un homme de contact, comme tout bon Africain», a-t-il également expliqué, interrogé sur des gestes, enlacement ou main passée dans le dos, décrits par d'autres femmes. *«On ne poursuit et ne condamne pas pour dénonciation calomnieuse, loin s'en faut, toutes les personnes qui se disent victimes de viol ou agression sexuelle et dont la plainte aboutit à un classement sans suite, il faut pouvoir prouver que la personne savait qu'elle mentait au moment où elle a dénoncé les faits»*, a souligné mercredi le procureur de Senlis, Jean-Baptiste

Bladier.

À VOIR AUSSI - Révélation des abus sexuels: que va faire l' Église de France ?